

Témoignage recueilli au MRAP le 7/10/19 en présence de Giorgi sortant de l'hôpital et de son épouse.

Au nom du chiffre : dites 33

Tentative d'expulsion d'une famille géorgienne.

Le vendredi 4 octobre 2019 à 6H15, la famille G. est réveillée par une vingtaine de policiers qui se sont introduits calmement dans leur appartement, la porte étant laissée ouverte. Ils ne savent pas encore qu'ils sont la cible d'une vaste opération policière sans précédent en Bretagne, coordonnée par Frontex* à l'encontre de plusieurs familles géorgiennes.

Ils demandent à Giorgi* (*prénom modifié*) le père de famille d'aller réveiller son fils, un homme de 30 ans souffrant « *d'un syndrome autistique pouvant générer des troubles du comportement à type d'agitation ou d'agressivité sous tendus par une angoisse d'anéantissement majeure* ». C'est indiqué en toutes lettres dans le certificat médical détaillé que Giorgi brandit aux forces de l'ordre qui n'en ont cure. Seuls les chiffres comptent !

Un grand carton est posé au centre de l'appartement pour rassembler en quelques minutes les quelques biens matériels accumulés dans ce lieu, où ce couple d'une cinquantaine d'années et leurs fils vivent depuis 7 ans. Pas le temps de s'habiller, ni d'autorisation de passer aux toilettes, « *vous prendrez votre petit-déjeuner en Géorgie* » déclare avec cynisme un policier à la famille.

Terrorisée par cette intrusion policière dans leur domicile, la mère de famille n'arrive pas à prononcer une parole. Elle enfle un pantalon sur son pyjama et commence à rassembler leurs affaires. Elle entend les cris de son fils qui se frappe le visage et se mord les poignets en découvrant à son réveil 8 hommes armés dans sa chambre. Il est aussitôt neutralisé, menotté au sol par 5 policiers, 2 lui bloquent les jambes pendant que 2 autres appuient sur son dos avec leur genou et que le 5e lui maintient la nuque avec son pied. Aussitôt la mère de famille tente de s'interpeller pour protéger son fils, mais elle est brutalement menottée les mains dans le dos sur une chaise. Pendant ce temps, Giorgi se taillade les deux bras avec une lame de rasoir. Malgré cet acte désespéré, il se retrouve neutralisé au sol comme son fils, face contre terre avec les bras ensanglantés. La PAF appelle les pompiers qui interviennent rapidement et demandent qu'il soit conduit aux Urgences en constatant la profondeur des plaies. La PAF refuse et demande aux pompiers de lui faire des pansements afin de le conduire à l'aéroport. 6 véhicules de police attendent la famille au pied de leur immeuble. La mère et son fils sont emmenés à l'aéroport, suivi par Giorgi dans un autre véhicule. Ils sont également séparés à l'aéroport.

Un médecin a été réquisitionné pour cette opération. « *C'est la seule bonne personne présente* » plaisante Giorgi. Devant l'état agité du fils, il tente de joindre le psychiatre qui le suit, car la PAF a refusé de transmettre le certificat médical remis au domicile. Le psy confirme que la pathologie est incompatible avec une expulsion. Le médecin demande alors aux policiers de conduire Giorgi à l'hôpital et cette fois-ci ils obtempèrent. Pendant ce temps son épouse est toujours enfermée dans une pièce avec son fils sous la surveillance de 3 policiers qui tentent de le calmer. Elle entend les cris de ses compatriotes dans les pièces voisines et le bruit du ruban adhésif pour attacher les plus résistants qui seront montés dans l'avion, attachés, bâillonnés et portés comme de vulgaires colis indésirables.

La mère de famille et son fils seront libérés trente minutes après le départ de Giorgi à l'hôpital, où il sera opéré le lendemain.

Leurs 3 corps portent encore les ecchymoses des violences policières attestées par deux certificats médicaux. Ces traces disparaîtront plus rapidement que les conséquences post-traumatiques de cette tentative d'expulsion, notamment sur le fils qui ne veut plus retourner dans leur appartement et qui est très perturbé depuis l'interpellation.

« *Pourquoi sommes-nous traités comme des terroristes ?* » ne cesse de répéter la mère de famille.

Et si l'on essayait de comprendre pourquoi ils sont en France : retour sur le parcours de la famille G.

Opposant politique, Giorgi a fui la Géorgie en 2005 en laissant derrière lui sa femme et son fils lourdement handicapé. Il espérait obtenir rapidement une protection en Europe afin que sa famille puisse le rejoindre en toute sécurité.

Après 2 mois en Turquie, il atteint la Grèce, où il reste un an avant de rejoindre l'Irlande. Il y passe 4 années mais sa demande d'asile est rejetée et il poursuit son parcours migratoire vers le Portugal. Il est arrêté dès son arrivée à l'aéroport et emprisonné quelques jours. Dès sa libération, il arrive en France et tente de passer clandestinement en Angleterre sur un bateau au départ de Brest. Il est arrêté et conduit au CRA de Rennes. Il sera libéré après 16 jours de grève de la faim et 2 jours de grève de la soif. Sa demande d'asile a été rejetée en rétention, il décide de rester à Rennes, sans-papiers, et erre de squat en squat.

Las d'attendre que la situation de Giorgi soit régularisée, sa femme et son fils le rejoignent en 2012. En raison d'une maladie chronique dont souffre Giorgi et de la pathologie de son fils, la famille G. obtient un logement dans le dispositif COORUS.

En 2016, le père de famille obtient son premier titre de séjour étranger malade. Pendant 2 années ce titre de séjour sera renouvelé, ce qui permettra à Giorgi d'occuper une activité salariée dans les serres de tomates puis dans un abattoir.

Et le 28 octobre 2018, la préfecture d'Ille et Vilaine sans tenir compte de l'ancienneté sur le territoire et de leur parcours, notifie une OQTF à chaque membre de la famille. C'est cette décision qui sera mise à exécution le 4 octobre 2019 par vol charter.

Après 15 ans en Europe dont 10 années en France « *je suis fatigué* » déclare Giorgi, « *mais je veux rester en France car je n'ai pas fait tout ça pour rien* ».

Ils étaient 33 à être expulsés, bien plus nombreux sont ceux qui sont visés par des mesures d'éloignement inacceptables et inhumaines ; au nom de la loi ? Non, car les expulsions collectives sont condamnées par la CEDH et qu'elles se font au mépris des droits fondamentaux, au nom du chiffre qui préside à l'inique politique migratoire qui broie les humains.

Frontex : agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, c'est le véritable bras armé de la politique migratoire.*